

secours incessant, nous croyons que la bienheureuse Anne nous l'accorde auprès du Dieu de miséricorde, elle qui a été pour le genre humain l'instrument de si grandes bénédictions, puisque d'elle est née la Vierge Marie, mère, par la grâce divine, de Jésus-Christ notre Sauveur. C'est pourquoi, si insuffisants que soient les hommages rendus par l'humanité à l'honneur de son nom, cependant, comme il ne faut pas omettre ce qui se peut faire :

« Nous, en vue d'honorer ses mérites par un culte public et de réjouir l'Eglise universelle par l'invocation de sa sainte mémoire ; désirant de plus exciter dans les cœurs des chrétiens à son égard une dévotion DONT L'ANCIENNETÉ REMONTE AUX PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE et qui est ATTESTÉE PAR TANT DE MONUMENTS INSIGNES DISSÉMINÉS A TRAVERS LE MONDE, prescrivons que, dans les temps à venir et à perpétuité, la fête de la bienheureuse Anne soit célébrée dans toutes les églises du monde le sept des calendes d'août (26 juillet), sous le rite double, avec l'office d'une sainte, ni vierge, ni martyre, tel qu'il se trouve au commun, et que ce jour de fête soit ajouté sous cette rubrique dans les calendriers de Rome ou des autres églises qui devront s'imprimer. Que si, en vertu d'une dévotion particulière des fidèles ou d'une coutume, ou d'un précepte, ou d'un indult du Saint-Siège apostolique, la fête susdite *est déjà célébrée en certaines églises avec plus de solennité*, nous voulons que cet usage soit conservé. Mandant, etc.

« Donné à Rome près Saint-Pierre, l'an 1584, le 12 des calendes de mai. (1)

(1) Gregorius XIII Episcopus, servus servorum Dei.—Ad perpetuam rei memoriam. Sancta mater Ecclesia quæ salutaribus nos semper instituit documentis annuus fidei filiis venerandas proponit sanctorum celebritates, qui in terris non solum exempla ad salutem reliquerunt, sed in cælo beati fidelium patrocinium suscipere, eorumque orationes, et vota suis precibus adjuvare non cessant. Quam nobis opem apud misericordem Deum credimus Beatam Annam assidue impendere, quæ tanta in humanum genus præstitit beneficia, ex ea enim nata est B. Maria semper Virgo, digna a Deo effecta, quæ nobis Jesum Christum pareret Salvatorem. Et licet ejus nomini sanctis obsequiis honorando humana par esse non queat humanitas, ne tamen quod potest omittatur :

Nos ad ejus merita pro cultu decoranda, universalemque Ecclesiam jucundissima illius recordatione beatificandam, necnon ad antiquam in illam devotionem quam usque ab exordio nascentis Ecclesiæ, insignia quoque templa, et religio-